



#### 4. CORRESPONDANCE

Aucune.

#### 5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

##### 5.1 Reconfiguration du Baccalauréat appliqué en science de laboratoire médicale (doc. 28/13-14)

Le Comité examine les documents relatifs à la reconfiguration du Baccalauréat appliqué en science de laboratoire. Il rappelle que le programme est sous la responsabilité conjointe de la Faculté des sciences et du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Le Comité examine la demande de dérogation et note que le programme compte 124 crédits au lieu de 120. Le Comité souhaite que la Faculté apporte les modifications mineures suivantes :

- Le Comité des programmes reconnaît que la discipline principale compte 64 crédits plutôt que 60. Le Comité accepte cette dérogation.
- Le Comité des programmes souhaite que l'on diminue le nombre de cours au choix de 3 crédits. Ceci permettra d'avoir un programme de 121 crédits. L'étudiante ou l'étudiant pourra suivre un maximum de 4 cours au choix.
- Au point 5 (dérogation) du CPR-1, deuxième paragraphe, remplacer « liste des disciplines non scientifiques » par « liste des disciplines dans les domaines des sciences sociales et sciences humaines ».
- Dans le CPR-2, à la fin du tableau, dans le texte intitulé « Justifications pour les modifications dans le préambule », il faut réécrire la première phrase pour éliminer « qu'il est leur... ».

##### **R : 02-CPR-140219**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, sous réserve de modifications mineures, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au Baccalauréat appliqué en science de laboratoire médicale. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

##### **R : 03-CPR-140219**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que sous réserve de l'adoption de la reconfiguration du Baccalauréat appliqué en science de laboratoire médicale, le Comité des programmes accepte la création du cours TLMD2191 Stage d'intro au labo clinique. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5.1 **Reconfiguration du Baccalauréat appliqué en science de laboratoire médicale (doc. 28/13-14)** (suite)

**R : 04-CPR-140219**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle TLMD. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**Suivi : Faculté des sciences**

5.2 **Reconfiguration du Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques (doc. 29/13-14)**

Le Comité examine les documents relatifs à la reconfiguration du Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques. Il rappelle que le programme est sous la responsabilité conjointe de la Faculté des sciences et du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Le Comité examine la demande de dérogation et note que le programme compte 123 crédits au lieu de 120. Le Comité souhaite que la Faculté apporte les modifications mineures suivantes :

- Le Comité des programmes reconnaît que la discipline principale compte 63 crédits plutôt que 60. Le Comité accepte cette dérogation.
- Le Comité des programmes souhaite que l'on diminue le nombre de cours au choix de 3 crédits. Ceci permettra d'avoir un programme de 120 crédits. L'étudiante ou l'étudiant pourra suivre un maximum de 4 cours au choix.
- Au point 5 (dérogation) du CPR-1, deuxième paragraphe, remplacer « liste des disciplines non scientifiques » par « liste des disciplines dans les domaines des sciences sociales et sciences humaines ».

**R : 05-CPR-140219**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, sous réserve de modifications mineures, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE



5.3 **Reconfiguration du Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire (doc. 30/13-14)**  
(suite)

- Le Comité des programmes souhaite que l'on diminue le nombre de cours au choix de 3 crédits. Ceci permettra d'avoir un programme de 121 crédits. L'étudiante ou l'étudiant pourra suivre un maximum de 4 cours au choix.
- Au point 5 (dérogation) du CPR-1, deuxième paragraphe, remplacer « liste des disciplines non scientifiques » par « liste des disciplines dans les domaines des sciences sociales et sciences humaines ».
- Dans le CPR-2, à la fin du tableau, dans le texte intitulé « Justifications pour les modifications dans le préambule », il faut réécrire la première phrase pour éliminer « qu'il est leur... ».

**R : 09-CPR-140219**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, sous réserve de modifications mineures, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire. »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

**Suivi : Faculté des sciences**

**6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140207**

6.1 **(15) Modifications aux normes linguistiques (doc. 17/13-14)**

Aucun nouveau document.

6.2 **(22) Répertoires des cours – version électronique et version papier**

Aucun nouveau document.

6.3 **(23) Modifications des programmes de Baccalauréat en administration des affaires (systèmes d'information organisationnels) – régime régulier et régime coopératif (doc. 26/13-14)**

Aucun nouveau document.

**7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124**

7.1 **(5.1) Reconfiguration des programmes de biologie – spécialisation (doc. 18/13-14)**

Aucun nouveau document.

7.2 **(5.2) Reconfiguration des programmes de physique – spécialisation (doc. 25/13-14)**

Aucun nouveau document.

7.3 **(19) Modification de cours existants des programmes de Baccalauréat en ingénierie civil, profil régulier et coop (doc. 13/13-14)**

**R : 10-CPR-140219**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées, notamment les préalables et les objectifs des cours suivants : GCIV3210 Concepts des structures; GCIV4310 Charpentes métalliques; GCIV4330 Béton armé; et GCIV5360 Bois et maçonnerie. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

**8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-131206**

8.1 **(5.2) Reconfiguration du Baccalauréat en sciences de kinésiologie (doc. 12/13-14)**

Aucun nouveau document.

8.2 **(14) Projet de création du programme de Ph. D. en sciences appliquées (DOC. 40A/12-13)**

Invités : Monsieur Paul-André Chiasson, doyen de la Faculté d'ingénierie  
Madame Lise Dubois, doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche

Présentation générale

Le président explique que la Faculté des études supérieures et de la recherche, malgré une certaine ambiguïté dans les libellés des résolutions pertinentes soumises au Comité, donne son appui à la création du programme de Ph. D. en sciences appliquées. Une lettre de madame Dubois, datée du 10 février 2014, en fait foi.

Par ailleurs, le doyen de la Faculté d'ingénierie présente les réponses de la Faculté d'ingénierie aux questions posées par le Comité des programmes (voir procès-verbal CPR-131206). Il passe en revue les réponses et indique que selon la CESP, les sciences appliquées « comprennent l'architecture, le génie aéronautique et génie aérospatial, le génie chimique, le génie civil, le génie des systèmes, le génie électrique, le génie informatique, le génie industriel, le génie minier, le génie mécanique, le génie métallurgique, l'autre génie (sic), les sciences en génie (sic), le génie général, la gestion du cadastre, la foresterie, l'architecture paysagiste et la technologie. » Il indique que selon la CESP, l'informatique et la science des matériaux se retrouvent dans la catégorie des mathématiques et des sciences physiques.

## 8.2 **(14) Projet de création du programme de Ph. D. en sciences appliquées (DOC. 40A/12-13)** (suite)

Selon le doyen, le nom du programme (Ph. D. en sciences appliquées) reflète correctement la définition de « sciences appliquées » de la CESPМ.

Une discussion s'ensuit sur la nature du programme, les mécanismes d'encadrement des thèses, la banque de professeures et de professeurs en mesure d'encadrer les étudiantes et les étudiants, le nom du programme, les objectifs triennaux de l'Université de Moncton, l'intention d'avoir un programme inclusif, et autres.

### Discussion du Comité

Le Comité des programmes reconnaît que le projet d'un doctorat en sciences appliquées a pris naissance, il y a quelques années, alors que le Conseil des gouverneurs adoptait les objectifs triennaux de l'Équipe de direction. Le projet a évolué dans un sens différent de celui prévu au départ. Le Comité est d'avis que l'intention au départ était le développement d'un Ph. D. (Sciences de la vie) et d'un Ph. D. (Sciences appliquées) qui, dans les deux cas, seraient des programmes multidisciplinaires. Par rapport au Ph. D. (sciences appliquées), le Comité est d'avis que le projet du départ voulait être plus inclusif par rapport à l'informatique et la physique.

Selon le Comité, le projet proposé utilise une définition plus restrictive des sciences appliquées et elle rejoint étroitement la discipline de l'ingénierie, même si la Faculté d'ingénierie estime que le génie vaut les sciences appliquées. Par ailleurs, le Comité note que certains éléments devraient être étoffés dans le projet. Les points suivants sont soulevés :

- Le Comité des programmes souhaite connaître les définitions utilisées par la CESPМ pour définir « sciences appliquées », « ingénierie » et « sciences ». Un regard plus détaillé au sujet des définitions s'avère nécessaire afin de bien cerner les matières.
- La proposition n'élabore pas sur l'implication des professeures et professeurs hors discipline (ingénierie). Selon le Comité des programmes, un membre externe n'est pas suffisant sur le Comité des études supérieures de 3<sup>e</sup> cycle pour assurer une implication multidisciplinaire. Le Comité des programmes souhaite que l'on examine les formules plus inclusives qui fonctionnent comme un UARD ou comme le modèle de la Maîtrise en études de l'environnement.
- Une liste des professeures et des professeurs qui peuvent contribuer activement à l'encadrement des étudiantes et des étudiants et à l'épanouissement du projet devrait accompagner le projet.
- Pour la création du programme de Ph. D. (Sciences appliquées), le Comité des programmes souhaiterait recevoir une lettre d'appui de la Faculté des sciences.
- Le Comité des programmes note que le programme de Ph. D. (Sciences de la vie) nécessite un bon fond de roulement. La question financière n'a pas été discutée longuement au Comité des programmes, toutefois le projet devrait expliquer clairement que les fonds sont suffisants pour assurer la durabilité du programme.

8.2 **(14) Projet de création du programme de Ph. D. en sciences appliquées (DOC. 40A/12-13)**

À ce moment-ci de l'étude du dossier, le Comité des programmes souhaite poursuivre sa réflexion et étudier les réponses aux questions ci-dessus avant de procéder au vote.

**Suivi : Faculté d'ingénierie**

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927**

9.1 **(17) Modifications au programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel) (doc. 1/13-14)**

Aucun nouveau document.

9.2 **(22) Programmes suspendus**

Aucun nouveau document.

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130620**

10.1 **(5.3) Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – Majeure et Mineure en géographie (doc. 4, 4A, 4B, 4C, 4D et 4E/12-13)**

Au sujet du programme de la Majeure en géographie, le Comité des programmes note que la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que la Faculté des sciences de l'éducation ont convenu que la Majeure en géographie comprenant le profil particulier pour la formation en enseignement au secondaire sera présentée lors du dépôt du programme reconfiguré du B.A.-B.Ed. – géographie. Ceci dit, la Faculté des sciences de l'éducation donne son aval au programme de Majeure en géographie tel qu'adopté au Sénat académique le 7 mars 2013. Cette information sera remise au Sénat académique du 7 mars 2014.

Au sujet de la Mineure en géographie, le Comité des programmes note que des modifications mineures sont proposées dans le choix des cours à option. Le Comité des programmes estime que ces modifications sont à propos.

**R : 11-CPR-140219**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Mineure en géographie. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

10.2 **(5.4) Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – Majeure et Mineure en études françaises (doc. 7, 7A, 7B et 7C/12-13)**

Au sujet de la Majeure en études françaises, le Comité des programmes note que les profils de ces programmes et les particularités en ce qui concerne la formation en enseignement au secondaire seront présentés lors du dépôt des programmes reconfigurés de B.A.-B.Ed. Ceci dit, la Faculté des sciences de l'éducation donne son aval à la mise en œuvre du programme tel qu'adopté au Sénat académique du 7 mars 2013. Cette information sera remise au Sénat académique du 7 mars 2014.

Au sujet de la Mineure en études françaises, la Faculté des sciences de l'éducation donne son aval au programme reconfiguré. Ce programme avait été adopté au Sénat académique le 7 mars 2013. Cette information sera remise au Sénat académique du 7 mars 2014.

10.3 **(5.5) Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration du programme de la Mineure en sciences sociales (13B/12-13)**

Le président présente les modifications proposées au programme de Mineure en sciences sociales. Le président fait remarquer que la banque de cours associée au programme a été réduite et que des cours très spécifiques ont été identifiés pour les étudiantes et les étudiants en éducation. La Faculté des arts et des sciences sociales est en accord avec cette nouvelle mouture du programme.

**R : 12-CPR-140219**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Mineure en sciences sociales. »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

**11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412**

11.1 **(17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)**

Aucun nouveau document.

**12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**

12.1 **(12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)**

Aucun nouveau document.

12.2 **(13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

13. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120418**

13.1 **(4.2) Programmes de Mineure (non conforme)**

Aucun nouveau document.

14. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208**

14.1 **(21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)**

Aucun nouveau document.

15. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108**

15.1 **(16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

16. **MODIFICATION DU COURS GLST4000 – INTERNAT PROFESSIONNEL (DOC. 27/13-14)**

Note pour le Répertoire : Dans la description du cours, à la fin, il faut ajouter la phrase suivante : « Ce cours est réservé aux étudiantes et aux étudiants inscrits au programme de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme.

***R : 13-CPR-140124***

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au préalable du cours GLST4000 Internat professionnel. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

## 17. MISE EN VIGUEUR COMPLÈTE DES PROGRAMMES RECONFIGURÉS DE BACCALAURÉAT EN INGÉNIERIE (DOC. 31/13-14)

Invité : Monsieur Paul-André Chiasson, doyen de la Faculté d'ingénierie

Le président présente la demande de la Faculté d'ingénierie pour la mise en vigueur complète des programmes reconfigurés en génie en juillet 2014. Il indique que les étudiantes et les étudiants qui seraient touchés par une mise en vigueur complète compléteraient leur diplôme avec un contenu de cours identique à 90 % de celui de leur ancien programme.

Le doyen de la Faculté d'ingénierie présente le plan de transition. Il indique qu'aucune étudiante et aucun étudiant ne sera pénalisé par rapport au nombre de crédits exigés. De plus, le doyen rappelle que la visite du Comité d'agrément sera en octobre 2014. Une mise en vigueur complète permettrait de soumettre les nouveaux programmes à l'agrément.

Le Comité des programmes examine les plans de transition et considère que ceux-ci sont raisonnables. Certains dossiers devront être traités au cas par cas.

### **R : 14-CPR-140124**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le CPR accepte les modifications proposées aux banques de cours des disciplines ayant le sigle GCIV, GELE et GMEC. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

### **R : 15-CPR-140124**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte les plans de transition pour les programmes reconfigurés suivants : Baccalauréat en ingénierie (génie civil) – programme régulier et programme coopératif; Baccalauréat en ingénierie (génie électrique); et Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) – régime régulier et régime coopératif. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

### **R : 16-CPR-140124**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la mise en vigueur complète en juillet 2014 des programmes de baccalauréats reconfigurés en ingénierie. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

**18. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**19. PROCHAINE RÉUNION**

La date de la prochaine réunion est à déterminer.

**20. CLÔTURE**

La séance est levée à 16 h 50.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Neil Boucher, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale